ISOS

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Explications

Cette fiche explicative offre une introduction rapide à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Elle regroupe les informations les plus importantes concernant ses bases légales, ainsi que la méthodologie, les éléments graphiques et les symboles utilisés. Une description détaillée de la méthode de recensement et de la procédure de désignation des objets de l'inventaire fédéral figure dans les directives ISOS (DISOS) sur www.isos.ch.

En 2016, la méthode ISOS originelle a été légèrement modifiée et l'inventaire adapté aux technologies SIG, donnant une nouvelle apparence aux relevés ISOS. Les relevés élaborés selon la méthode adaptée remplaceront progressivement ceux établis selon la méthode originelle. Jusqu'au terme du cycle de révision en cours, les relevés effectués selon chacune des deux méthodes sont valables. Dans ce document, les colonnes grises intitulées « ISOS I » présentent la méthode originelle et les colonnes bleues désignées « ISOS II » la méthode adaptée. Les textes sur fond blanc valent pour les deux méthodes.

BASES LÉGALES

La Confédération est tenue, d'après la Constitution fédérale (art. 78 Cst.), de ménager et de conserver son patrimoine. Pour cela, il lui faut des outils. L'élaboration de ces outils est prévue dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (art. 5 LPN). Elle oblige notamment le Conseil fédéral à établir, après avoir pris l'avis des cantons, trois inventaires d'objets d'importance nationale, dont l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). L'ISOS est géré par l'Office fédéral de la culture (OFC).

Les objets ISOS sont listés dans l'annexe à l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS). L'inscription d'un objet dans l'ISOS signifie qu'il mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible (art. 6 LPN).

SITE CONSTRUIT

Conformément à la destination que lui confère la loi, l'ISOS ne répertorie pas des bâtiments isolés, mais des agglomérations dans leur globalité. Il dresse l'inventaire des sites construits les plus précieux et les plus importants du pays.

Un site construit comprend d'une part les bâtiments, les rues et les places. Mais il comprend aussi les surfaces non construites telles que les jardins, les parcs, les promenades et les infrastructures de loisirs, ainsi que les prairies, les champs, les pâturages, les vergers ou les vignes qui ont un lien avec le bâti.

CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION À L'INVENTAIRE

L'ISOS étudie l'espace bâti en Suisse dans toute sa diversité. Pour évaluer les sites construits, il se base sur une méthode scientifique comprenant un catalogue de critères cohérents et harmonisés.

En règle générale, l'ISOS comprend les agglomérations habitées en permanence qui méritent d'être protégées en Suisse. Celles-ci doivent comporter au moins dix bâtiments principaux sur la première édition de la carte Siegfried et figurer nommément sur la version la plus récente de la carte nationale au moment où l'inventaire est dressé. L'inscription ou non d'un site dans l'ISOS dépend de ses qualités de situation, de ses qualités spatiales et de ses qualités historico-architecturales.

Les relevés de chaque site ISOS peuvent être consultés gratuitement sur le géoportail fédéral à l'adresse map.geo.admin.ch.

L'ISOS ne répertorie que des objets d'importance nationale. Les sites construits d'importance régionale ou locale ont été recensés avec la méthode ISOS dans le cadre de la première inventorisation, mais ne font pas partie de l'inventaire fédéral. Leurs relevés n'ont donc plus été actualisés.

OBJECTIF ET APPLICATION

L'ISOS aide les autorités compétentes en matière de conservation du patrimoine, d'aménagement du territoire et de construction à identifier le bâti possédant une valeur patrimoniale et culturelle et à le sauvegarder à long terme. Unique inventaire des sites construits au monde à couvrir l'intégralité du territoire d'un État, il complète les inventaires de protection cantonaux et communaux et apporte une contribution essentielle à la sauvegarde de la culture du bâti en Suisse. Il permet de comprendre l'histoire et l'identité des sites construits et constitue ainsi une base essentielle pour assurer un développement de qualité de l'espace bâti.

L'ISOS définit ce qui mérite d'être protégé. Il ne représente cependant ni une mesure de protection absolue ni une planification. Il constitue une base de décision. La Confédération l'utilise systématiquement dans l'accomplissement de ses tâches. Les cantons et les communes en tiennent compte dans leurs planifications.

Les catégories d'agglomérations

L'ISOS utilise une grille comparative pour l'évaluation des sites construits. Chaque site est classé dans l'une des six catégories d'agglomérations.

	ISOS I	ISOS II
Ville Villes historiques ou bourgs marqués par une croissance continue.		
Petite ville/bourg Villes historiques ou bourgs n'ayant pas connu d'accroissement notable jusque dans le courant du XX^{e} siècle.		
Village urbanisé Agglomérations rurales/historiques ayant connu une croissance importante au XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle qui s'est traduite par des modifications des structures consécutives à des changements d'affectation.		
Village Agglomérations rurales/historiques d'une certaine taille assumant une fonction de centre.		
Hameau Agglomérations rurales/historiques de petite taille sans véritable fonction de centre.		
Cas particulier Agglomérations ou groupes de constructions n'entrant pas dans une des catégories susmentionnées.		

Évaluation du site construit

Lors de l'évaluation d'un site construit, on examine d'une part ses qualités et, d'autre part, on effectue une comparaison régionale et cantonale systématique avec tous les autres sites appartenant à la même catégorie d'agglomération.

ISOS I		ISOS II	

QUALITÉS DE SITUATION ISOS I / ISOS II

Il s'agit d'évaluer la valeur topographique du site construit en étudiant notamment si les espaces verts et les espaces libres entourant le tissu bâti offrent un tableau d'ensemble remarquable, de près comme de loin, et mettent en valeur les perspectives sur le site construit et les échappées vers l'extérieur, si le tissu bâti entretient un fort rapport visuel et fonctionnel avec son cadre paysager, si des parties de site importantes occupent une situation topographique dominante, et si le site construit se trouve sur une voie de communication historique.

			Qualités exceptionnelles
Qualités prépondérantes			Hautes qualités
Qualités évidentes			Certaines qualités
Qualités peu évidentes		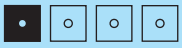	Pas de qualités particulières

QUALITÉS SPATIALES ISOS I / ISOS II

Il s'agit d'évaluer la valeur spatiale de chaque partie de site ainsi que l'intensité des relations spatiales entre les parties de site, en examinant notamment si les bâtiments structurent clairement les rues, les places et les espaces verts, si l'agencement des espaces verts aménagés est clair, si le tissu bâti est cohérent dans son ensemble et diversifié dans le détail, si les parties de site sont distinctement délimitées et clairement hiérarchisées, et si les interactions entre tissu bâti et espace agricole sont fortes.

			Qualités exceptionnelles
Qualités prépondérantes			Hautes qualités
Qualités évidentes			Certaines qualités
Qualités peu évidentes		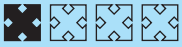	Pas de qualités particulières

QUALITÉS HISTORICO-ARCHITECTURALES ISOS I / ISOS II

Il s'agit d'évaluer la valeur historico-architecturale des parties de site ainsi que la lisibilité des phases de croissance du site construit, en étudiant notamment si le tissu bâti et les espaces verts aménagés sont spécifiques à la région et illustrent clairement une époque donnée, si le développement urbanistique est exemplaire du point de vue de la typologie du bâti, si les transitions historico-architecturales entre les parties de site sont bien marquées, et s'il y a un nombre élevé de bâtiments importants du point de vue architectural, historique ou typologique.

			Qualités exceptionnelles
Qualités prépondérantes			Hautes qualités
Qualités évidentes			Certaines qualités
Qualités peu évidentes			Pas de qualités particulières

Découpage du site construit

Afin de pouvoir déterminer et représenter ce qui est particulièrement digne d'intérêt dans un site construit, ce dernier est divisé en parties de site. Les parties de site sont des périmètres à l'intérieur d'un site construit. Elles peuvent comprendre des surfaces bâties ou non bâties, des constructions ou des parties de constructions. Pour une meilleure compréhension du site construit, des objets de détail ou des phénomènes peuvent être en outre mis en évidence dans toutes les parties de site.

ISOS I

Périmètre P
Composante bâtie de taille honorable, pouvant être perçue comme entité de par ses caractéristiques historico-architecturales et spatiales ou de par sa spécificité régionale.

Ensemble E
Composante bâtie de petite taille, pouvant être perçue comme entité de par ses caractéristiques historico-architecturales et spatiales ou de par sa spécificité régionale, mais aussi pour ses contrastes prononcés. Un ensemble construit peut être intégré à un périmètre construit ou se situer en dehors.

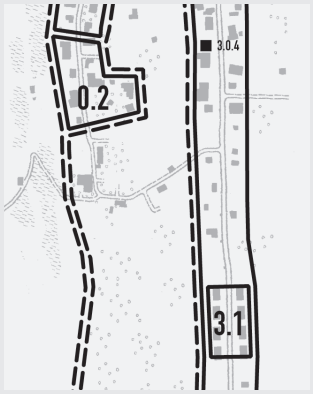

Périmètre environnant PE
Aire limitée dans son extension, en général en rapport étroit avec les constructions à protéger.

Échappée dans l'environnement EE
Aire ne présentant pas de limites clairement définies, mais jouant un rôle important dans le rapport entre espaces construits et paysage.

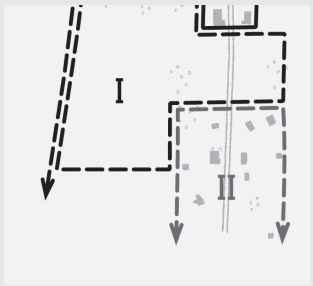

ISOS II

Partie de site
Périmètres circonscrits à l'intérieur d'un site construit.

Une partie de site peut être considérée comme telle ou en tant qu'appartenant à une autre partie de site.

Élément individuel EI ■
La plus petite composante du site construit ; valeur intrinsèque et importance prépondérante de par son image.

Observation ▭
Indication de thèmes ou d'éléments qualitativement neutres qui nécessitent une localisation dans le site.

Perturbation ▨
Indication d'un préjudice grave ou d'une menace mettant en péril le site construit ou l'une de ses composantes.

▭ Observation – façonne la partie de site
Éléments ou phénomènes contribuant dans une mesure particulière à façonner la configuration spatiale d'une partie de site.

▭ Observation – se différencie du reste de la partie de site
Éléments ou phénomènes différant nettement du reste de la partie de site de par leur situation, leur importance historique et culturelle particulière, leur âge, leur fonction ou leur spécificité.

▭ Observation – affecte la partie de site
Éléments ou phénomènes nuisant particulièrement à la configuration spatiale d'une partie de site.

Évaluation des parties de site

L'ISOS distingue deux formes de parties de site : celles dont la valeur repose à la fois sur des qualités spécifiques propres et sur leur relation avec d'autres parties de site (parties de site qui ont une valeur propre) et celles qui tirent leur valeur uniquement de leur relation avec d'autres parties de site (parties de site qui ont une valeur relationnelle). L'évaluation d'une partie de site diffère selon sa forme.

ISOS I		ISOS II	

PARTIES DE SITE QUI ONT UNE VALEUR PROPRE

CATÉGORIE D'INVENTAIRE ISOS I **/ ÉTAT DE CONSERVATION** ISOS II

Pour le tissu bâti, il s'agit d'évaluer l'authenticité et l'état des bâtiments, des jardins et d'autres espaces qui les entourent ainsi que du réseau viaire auquel ils sont reliés ; pour les espaces verts, on évalue l'authenticité et l'état des bâtiments et de la végétation, le degré de l'expansion urbaine et la lisibilité du rapport avec le bâti méritant d'être sauvegardé.

La partie de site a une substance d'origine. La plupart des bâtiments et des espaces présentent les caractéristiques propres à une même époque ou à une même région.	A		L'état de conservation est expliqué en détail dans la description de la partie de site.
La partie de site a une structure d'origine. L'organisation spatiale historique est conservée ; la plupart des bâtiments présentent les caractéristiques propres à une même époque ou à une même région.	B		
La partie de site a un caractère spécifique d'origine. Les constructions anciennes et nouvelles sont mélangées ; les bâtiments et les espaces présentent des caractéristiques propres à une époque ou à une région différentes.	C		
La partie de site est indispensable pour le site construit ; elle est libre de constructions ou ses constructions participent à l'état d'origine de l'environnement.	a		

QUALITÉS SPATIALES ISOS I, ISOS II

Il s'agit d'évaluer l'intensité de la cohésion spatiale à l'intérieur du tissu bâti et des espaces verts aménagés en analysant les relations des bâtiments entre eux, notamment la manière dont ceux-ci incluent les rues, les places et les espaces verts ainsi que la façon dont les espaces verts aménagés sont agencés, sans oublier l'homogénéité de l'ensemble de ce tissu et la variété dans le détail.

			Qualités exceptionnelles
Qualités prépondérantes	×		Hautes qualités
Qualités évidentes	/		Certaines qualités
Qualités peu évidentes	vide	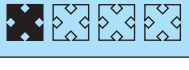	Pas de qualités particulières

ISOS I		ISOS II	

QUALITÉS HISTORICO-ARCHITECTURALES ISOS I, ISOS II

Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure le tissu bâti et les espaces verts aménagés sont spécifiques à la région et la manière dont ils illustrent une époque donnée.

			Qualités exceptionnelles
Qualités prépondérantes	X		Hautes qualités
Qualités évidentes	/		Certaines qualités
Qualités peu évidentes	vide	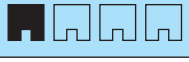	Pas de qualités particulières

SIGNIFICATION ISOS I / ISOS II

Il s'agit d'évaluer l'importance d'une partie de site pour l'ensemble du site construit sur la base de sa situation topographique ou d'une autre espèce de dominance, par exemple fonctionnelle.

Signification prépondérante	X		La signification est expliquée en détail dans un point distinct.
Signification évidente	/		
Signification peu évidente	vide		

PARTIES DE SITE QUI ONT UNE VALEUR RELATIONELLE

CATÉGORIE D'INVENTAIRE ISOS I **/ ÉTAT DE CONSERVATION** ISOS II

Il s'agit d'évaluer l'authenticité et l'état des bâtiments, des jardins et d'autres espaces qui les entourent ainsi que du réseau viaire auquel ils sont reliés.

Il s'agit d'une partie sensible pour l'image du site, souvent construite.	b		Le secteur constitue une partie de site sensible. Son état de conservation n'est pas décrit.

SIGNIFICATION ISOS I / ISOS II

Il s'agit d'évaluer l'importance d'une partie de site pour l'ensemble du site construit sur la base de sa situation topographique ou d'une autre espèce de dominance, par exemple fonctionnelle.

Signification prépondérante	X		La signification est expliquée en détail dans un point distinct.
Signification évidente	/		
Signification peu évidente	vide		

Objectifs de sauvegarde

Sur la base de leur évaluation, des parties de site se voient attribuer un objectif de sauvegarde, auquel sont rattachées des règles standardisées de conservation et d'aménagement. Elles doivent permettre d'assurer que les qualités du site construit restent intactes lors de développement futurs, ou qu'elles soient dans tous les cas ménagées le plus possible.

ISOS I		ISOS II	
PARTIES DE SITE QUI ONT UNE VALEUR PROPRE			
PÉRIMÈTRES OU ENSEMBLES ISOS I **/ PARTIES DE SITE** ISOS II			
Sauvegarde de la substance Sauvegarder la substance signifie conserver intégralement toutes les constructions et composantes du site et tous les espaces libres ainsi que supprimer les interventions parasites.	A	A	**Sauvegarde de la substance et/ou sauvegarde de l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre** Une partie de site peut se voir appliquer l'une ou l'autre spécification ou les deux à la fois. La sauvegarde de la substance signifie sauvegarder intégralement toutes les constructions et installations et tous les espaces libres et supprimer les interventions parasites. La sauvegarde de l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre signifie conserver la végétation et les constructions anciennes essentielles pour l'image du site construit ainsi que supprimer les interventions parasites.
Sauvegarde de la structure Sauvegarder la structure signifie conserver la disposition et l'aspect des constructions et des espaces libres ainsi que sauvegarder intégralement les éléments et les caractéristiques essentiels pour la structure.	B	B	**Sauvegarde de la structure** La sauvegarde de la structure signifie conserver la disposition et la forme des constructions et des espaces libres ainsi que sauvegarder intégralement les caractéristiques et les éléments essentiels pour la structure.
Sauvegarde du caractère Sauvegarder le caractère signifie maintenir l'équilibre entre les constructions anciennes et les constructions nouvelles ainsi que sauvegarder intégralement les éléments essentiels pour la conservation du caractère.	C	C	**Sauvegarde du caractère** La sauvegarde du caractère signifie maintenir l'équilibre entre les constructions anciennes et nouvelles ainsi que sauvegarder intégralement les éléments qui illustrent le substrat bâti originel et qui sont essentiels pour le caractère.
PÉRIMÈTRE ENVIRONNANT ET ÉCHAPPÉE DANS L'ENVIRONNEMENT ISOS I **/ PARTIES DE SITE** ISOS II			
Sauvegarde de l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre Sauvegarder l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre signifie conserver la végétation et les constructions anciennes essentielles pour l'image du site ainsi que supprimer les altérations.	a	A	Voir objectif de sauvegarde A ci-dessus.

ISOS I		ISOS II	

PARTIES DE SITE QUI ONT UNE VALEUR RELATIONELLE

PÉRIMÈTRE ENVIRONNANT ET ÉCHAPPÉE DANS L'ENVIRONNEMENT ISOS I **/ PARTIES DE SITE SENSIBLES** ISOS II

Sauvegarde des caractéristiques essentielles pour les composantes attenantes au site.	b	Partie de site sensible	Il convient d'éviter toute intervention à l'intérieur des parties de site sensibles qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les parties de site qui ont une valeur propre.

De plus amples informations et des documents concernant l'ISOS sont disponibles sur le site internet www.isos.ch ; une collection de vidéos présentent entre autres les bases de l'ISOS, sa méthode d'inventaire et son application pratique.

IMPRESSUM
Éditeur
Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC
Section Culture du bâti
CH-3003 Berne

Conception graphique
Emphase Sàrl, Lausanne

ISOS
Inventaire fédéral des sites
construits d'importance
nationale à protéger en Suisse

www.isos.ch
isos@bak.admin.ch

© Office fédéral de la culture, Berne 2021